

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

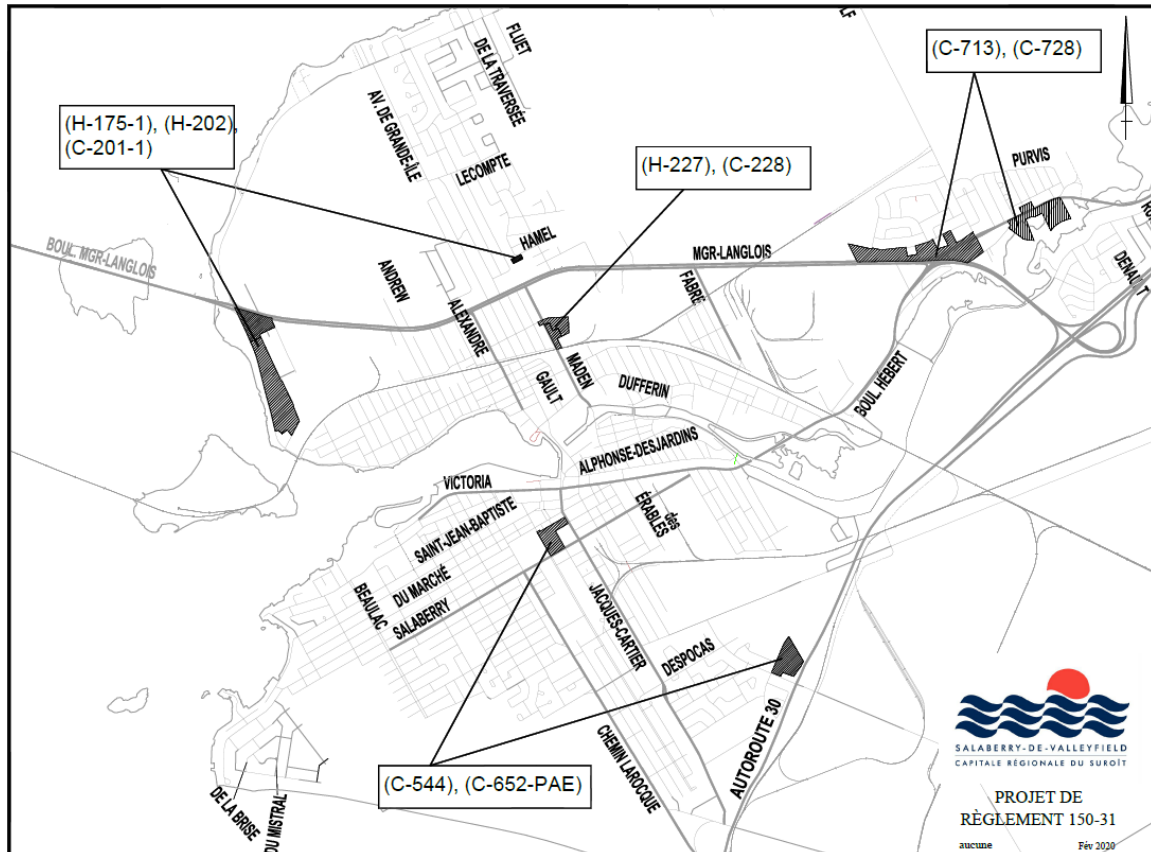
Second projet de règlement 150-31

EN RAISON DE LA SITUATION ACTUELLE CONCERNANT LA COVID-19, toute personne ou organisme qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement 150-31 devait le faire par écrit avant le 22 mai 2020 à 16 h 30.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, à la séance du 26 mai 2020, le second projet de règlement 150-31 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes et visant également à ajuster certains éléments pour permettre la réalisation de projets «Ville», dont les notions suivantes sont susceptibles d'approbation référendaire :
 - modifier les conditions relatives aux projets résidentiels d'habitations quadrifamiliales sur la rue Hamel et du côté sud de la rue Filiatreault;
 - agrandir la zone H-719 sur la rue Armand, entre les rues Lagassé et Pearl;
 - agrandir la zone H-202 et modifier le nombre maximum de logements dans le projet d'habitations multifamiliales sur le boulevard Bord-de-l'Eau, côté sud du boulevard Mgr-Langlois, et dans la zone C-652 pour la phase 3 de Place Carrière;
 - créer une nouvelle zone mixte, à l'intersection des rues Maden et Notre-Dame, où sera permis l'usage de « traiteur sans consommation sur place » afin de permettre la reconstruction du commerce Pizza Fritz;
 - agrandir la zone C-543 vers le sud afin de permettre les usages de bureaux d'affaires et organismes sur la rue Saint-Jean-Baptiste, entre la ruelle McBain et la rue Jacques-Cartier.

CROQUIS DES SECTEURS CONCERNÉS



Zone concernée :

H-175-1	Zone située dans le secteur des rues Hamel et Gosselin
C-201-1, H-202	Zones situées dans le secteur des boulevards Mgr-Langlois et Bord-de-l'Eau
H-227, C-228	Zones situées dans le secteur des rues Maden et Notre-Dame
C-544	Zone située dans le secteur des rues Champlain, Saint-Jean-Baptiste et Jacques-Cartier
C-652PAE	Zone située dans le secteur des rues Carrière et des Érables
C-713	Zone située dans le secteur des rues Armand et Lagassé
C-728	Zone située dans le secteur des rues Filiatreault et Saint-Michel

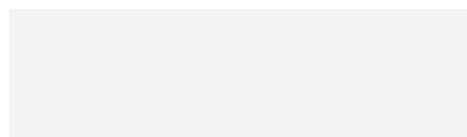
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contigües à celles-ci, à savoir :

Zones concernées	Zones contigües
H-175-1	C-174, H-172, H-175, H-176
C-201-1	H-202, H-201, C-139, C-206, I-204
H-202	I-203, H-201, C-201-1, I-204, I-205
C-544	C-543, P-556, P-545, H-546, P-533
C-652PAE	H-648, U-650, H-651, U-658, H-647
C-713	U-703, H-709, P-711, H-712, H-710, C-713-1, C-717, H-718, C-174, H-249, C-250, C-241, C-702
C-728	H-727, COND-723, H-726, REC-729, H-803

3. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter des zones visées par une modification, telles qu'illustrées et décrites précédemment, et de celles de toutes zones contigües à celle-ci, le tout conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
4. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, ou par courrier électronique à nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca.

5. Pour être valide, toute demande doit :
- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - être reçue au Service du greffe et des affaires juridiques soit par courrier : Ville de Salaberry-de-Valleyfield, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8 ou par courriel : greffe@ville.valleyfield.qc.ca, au plus tard le quinzième jour qui suit la publication de l'avis;
 - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
6. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus en transmettant une demande par courriel au Service du greffe et des affaires juridiques : greffe@ville.valleyfield.qc.ca.
7. Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
8. Le second projet de règlement 150-31, ou de son résumé, peut être consulté sur le site Internet de la Ville au : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 27 mai 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière